

DÉCLARATION COMMUNE DE L'UEA ET DE LA FETBB SUR
L'ÉMISSION DE FORMALDÉHYDES DES PANNEAUX UTILISÉS
DANS LA PRODUCTION D'AMEUBLEMENT

L'Union Européenne de l'Ameublement (UEA) et la Fédération européenne des travailleurs du bâtiment et du bois (FETBB) expriment conjointement leur inquiétude concernant les émissions de formaldéhydes des matériaux utilisés dans la production d'ameublement.

La principale inquiétude des fabricants d'ameublement et des travailleurs du secteur est la santé et la sécurité des personnes qui travaillent dans le secteur et des personnes qui utilisent les produits du secteur de l'ameublement. À long terme, ils souhaitent que les niveaux d'émission des produits à base de bois soient identiques aux niveaux du bois naturel.

Pour cette raison, les deux organisations accueillent très favorablement l'actuel débat européen concernant une action législative appropriée.

Ils reconnaissent les évaluations relatives aux formaldéhydes publiées par le CIRC et le CSLEP. Ils acceptent également les principes mentionnés dans la DIRECTIVE DU CONSEIL 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail, avec une attention particulière pour les obligations des employeurs à la Section II.

Ils appellent les autorités européennes à formuler une législation exigeant que tous les matériaux utilisés dans l'ameublement mis sur le marché au sein l'UE présentent le niveau d'émission le plus bas possible sur base de la meilleure technologie disponible.

Une législation européenne est nécessaire afin d'éviter toute distorsion du commerce au sein de l'UE et afin de s'assurer que l'importation croissante des produits réalisés avec ces panneaux offre également le même niveau de sécurité aux consommateurs.

Tenant compte des aspects susmentionnés et conformément à la meilleure protection possible des travailleurs comme des consommateurs, ainsi qu'afin d'assurer une concurrence loyale sur le marché de l'ameublement, la FETBB et l'UEA sont favorables à l'intégration des formaldéhydes dans la nouvelle liste des valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle (VLIEP).

Parallèlement à l'action législative, la Commission devrait appliquer certaines mesures d'accompagnement. Entre autres :

- Vu les conditions particulières des PME, la Commission européenne devrait prendre des mesures pour permettre aux PME d'atteindre et de satisfaire à leurs obligations pendant la période de transition d'une nouvelle liste VLIEP.
- Conseils sur des mesures techniques et des mesures de protection du personnel visant à assurer une conformité avec les valeurs limites.
- Examen visant à déterminer dans quelle mesure les PME dépendent des conseils et du soutien techniques pour effectuer les changements nécessaires dans leur production.

La FETBB et l'UEA sont des partenaires sociaux reconnus dans le dialogue social européen de l'ameublement.